

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **vendredi 4 novembre 2022** à compter de **8 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 2.1 Réquisition numéro 2022-91 au montant de 78 901,84 \$ plus les taxes applicables, pour le pompage des boues des étangs 1 et 2
 - 2.2 Réquisition numéro 2022-92 au montant de 15 466,74 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de géotubes pour la vidange des boues des deux bassins à la station d'épuration à Baldwin
- 3. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 3.1 Mandat aux Services EXP inc. pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du développement domiciliaire des Érables pour un montant de 91 850 \$ plus les taxes applicables
 - 3.2 Mandat à la firme FNX Innov. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de construction du nouveau développement domiciliaire des Érables pour un montant de 44 660,40 \$, plus les taxes applicables
 - 3.3 Mandat à la firme FNX Innov. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de construction du poste de suppression dans le nouveau développement domiciliaire des Érables pour un montant de 13 294,40 \$, plus les taxes applicables
- 4. RÉGLEMENTS**

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 4.1 Avis de motion du règlement numéro 36-18 (2022) concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et dépôt du projet de règlement et demande de dispense de lecture

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

22-11-36675 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 22-11-36675

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICES EXTÉRIEURS

22-11-36676 2.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2022-91 AU MONTANT DE 78 901,84 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE POMPAGE DES BOUES DES ÉTANGS 1 ET 2

RÉSOLUTION 22-11-36676

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer le pompage des boues des étangs 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les consultants Mario Cossette inc. au montant de 78 901,84 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Les consultants Mario Cossette inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-91 pour le pompage des boues des étangs 1 et 2, auprès de la compagnie Les consultants Mario Cossette inc. au montant de 78 901,84 \$ plus les taxes applicables et

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-04-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 22-11-36677** 2.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2022-92 AU MONTANT DE 15 466,74 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE GÉOTUBES POUR LA VIDANGE DES BOUES DES DEUX BASSINS À LA STATION D'ÉPURATION À BALDWIN

RÉSOLUTION 22-11-36677

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer l'achat de géotubes pour la vidange des boues des deux bassins à la station d'épuration à Baldwin ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie ASDR Canada inc. au montant de 15 466,74 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie ASDR Canada inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-92 pour l'achat de géotubes pour la vidange des boues des deux bassins à la station d'épuration à Baldwin, auprès de la compagnie ASDR Canada inc. au montant de 15 466,74 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-04-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 22-11-36678** 3.1 MANDAT AUX SERVICES EXP INC. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DES ÉRABLES POUR UN MONTANT DE 91 850 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 22-11-36678

CONSIDÉRANT qu'un nouveau développement domiciliaire sur la rue des Érables sera bientôt en construction ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre de service de EXP pour la réalisation de ladite étude pour un montant de 91 850 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater Les Services EXP inc. pour un montant de 91 850 \$ plus les taxes applicables, pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de construction du développement domiciliaire des Érables, le tout tel qu'il est décrit dans leur offre de services du 1er novembre 2022 et d'affecter la dépense au poste budgétaire 22-901-94-401, dans le cadre du règlement d'emprunt 29-194.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-11-36679

3.2 MANDAT À LA FIRME FNX INNOV. POUR EFFECTUER LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX LORS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DES ÉRABLES POUR UN MONTANT DE 44 660,40 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 22-11-36679

CONSIDÉRANT qu'un nouveau développement domiciliaire sur la rue des Érables sera bientôt en construction ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas l'expertise ni l'équipement requis pour pouvoir procéder au contrôle qualitatif des matériaux lors de la réalisation dudit projet de construction du nouveau développement domiciliaire des Érables;

CONSIDÉRANT que pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de construction du nouveau développement domiciliaire des Érables, la Ville de Coaticook a reçu une offre de services, soit celle de la firme FNX Innov.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général de mandater la firme FNX Innov. pour le contrôle de la qualité des matériaux lors desdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater la firme FNX Innov. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de construction du nouveau développement domiciliaire des Érables pour un montant de 44 660,40 \$, plus les taxes applicables, tel qu'il est décrit dans leur offre du 31 octobre 2022, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire 22-901-94-401, dans le cadre du règlement d'emprunt 29-194.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-11-36680

3.3 MANDAT À LA FIRME FNX INNOV. POUR EFFECTUER LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX LORS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE SUPPRESSION DANS LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DES ÉRABLES POUR UN MONTANT DE 13 294,40 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 22-11-36680

CONSIDÉRANT qu'un nouveau développement domiciliaire sur la rue des Érables sera bientôt en construction ;

CONSIDÉRANT qu'un bassin de rétention doit être inclus dans ledit développement;

CONSIDÉRANT que pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de construction du poste de surpression dans le nouveau développement domiciliaire des Érables, la Ville de Coaticook a reçu une offre de services, soit celle de la firme FNX Innov.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général de mandater la firme FNX Innov. pour le contrôle de la qualité des matériaux lors desdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater la firme FNX Innov. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de construction du poste de surpression dans le nouveau développement domiciliaire des Érables pour un montant de 13 294,40 \$, plus les taxes applicables, tel qu'il est décrit dans leur offre du 31 octobre 2022, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire 22-901-94-401, dans le cadre du règlement d'emprunt 29-194.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

**4.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 36-18 (2022)
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX
MUNICIPAUX ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ET
DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 36-18 (2022)

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Labelle qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 36-18 (2022) concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et dépôt du projet de règlement

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement existant visant à prévoir les conditions d'exécution de travaux d'infrastructures municipales de manière à pouvoir desservir l'ensemble des constructions qui sont prévues dans les plans-projets de développements.

La modification permet à la Ville de déléguer aux promoteurs la responsabilité d'exécuter des travaux liés au projet par le biais d'une entente, auquel cas les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* ne s'appliquent pas.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement est fait par le conseiller Gaétan Labelle.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 36-18 (2022) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

22-11-36681

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 22-11-36681

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 8 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière